

219C1279  
FR0004037125-FS0692

26 juillet 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**APRIL**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juillet 2019, la société anonyme Afi Esca<sup>1</sup> (2 quai Kléber, 67000 Strasbourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 juillet 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société APRIL et détenir 2 596 120 actions APRIL représentant autant de droits de vote, soit 6,32% du capital et 6,31%% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions APRIL sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Christian Burrus.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 41 041 461 actions représentant 41 115 571 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.